



AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée greffière de la susdite Municipalité aux personnes intéressées que :

le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie a procédé, en date du 4 octobre 2021, à l'adoption du règlement suivant :

- Règlement n° 296-2021 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 208-2015 et le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro RRU5-2012, notamment afin d'assujettir au PIIA certaines interventions en bordure de la rue Notre-Dame, de la rue Saint-Antoine Nord et du chemin de Lavaltrie*

Ce règlement a fait l'objet de l'émission par la Municipalité régionale de comté de D'Autray d'un certificat de conformité, le 7 octobre 2021, et est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut en faire la demande à la soussignée à l'adresse courriel suivante : greffe@ville.lavaltrie.qc.ca

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 8 octobre 2021.

Marie-Josée Charron, greffière